

GE_GERICHTE ACJC/619/2017 vom 22. Mai 2017

GE Cour de justice, 2017-05-22, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ACJC_619_2017

FR: GE_GERICHTE ACJC/619/2017 du 22 mai 2017

IT: GE_GERICHTE ACJC/619/2017 del 22 maggio 2017

Erwägungen

E. 1

Donne acte à A_____ de ce qu'elle s'engage à transférer la somme de EUR 238'000 après conversion en YEN au taux EUR 1 = YEN 141.- sur le compte bancaire suivant :

Bénéficiaire : M. B_____ Banque : _____ Compte : _____

E. 2

Donne acte à A_____ de ce qu'elle prend à sa charge les frais de procédure de première instance et s'engage à ce titre à verser à B_____ la somme de 10'200 fr.

E. 3

Donne acte à A_____ de ce qu'elle prend à sa charge 50% des dépens de première instance et s'engage à verser à ce titre à B_____ la somme de 8'000 fr. (16'000 fr. x 50%).

E. 4

Donne acte à A_____ de ce qu'elle prend à sa charge l'intégralité des frais judiciaires d'appel, les parties conservant chacune à leur charge leurs frais d'avocat/dépens de deuxième instance.

E. 5

Dit que A_____ a droit à tout montant qui serait restitué par la Cour au titre de l'avance de frais d'appel effectuée en date du 23 août 2016.

E. 6

Donne acte à A_____ de ce qu'elle effectuera les trois paiements visés sous chiffres 1, 2, et 3 dans les 15 jours suivant la signature du protocole d'accord transactionnel du 27 avril 2017.

- 4/5 -

C/17539/2014

E. 7

Donne acte à A_____ de ce qu'elle s'engage à clôturer le compte de B_____, soit le compte n° _____ (initialement _____) dans les meilleurs délais, mais au plus tard dans les trois mois suivant la signature du protocole d'accord transactionnel.

E. 8

Donne acte aux parties de ce que, moyennant la bonne et fidèle exécution du protocole d'accord transactionnel, celles-ci déclarent ne plus avoir de prétention et/ou d'action de quelque nature que ce soit à l'encontre l'une de l'autre en lien avec l'objet du litige décrit en préambule et avec leurs rapports contractuels.

E. 9

Donne acte aux parties de ce que le contenu du protocole d'accord transactionnel doit être traité de manière confidentielle par celles-ci et que chacune d'entre elles s'engage à ne pas dénigrer la personnalité, la réputation ou les activités de l'autre partie.

E. 10

Donne acte aux parties de ce que le protocole d'accord transactionnel est soumis au droit suisse, à l'exclusion de toutes règles en matière de conflits de lois. Les tribunaux du canton de Genève sont compétents pour connaître des litiges découlant du présent accord ou en relation avec celui-ci, sous réserve du Tribunal fédéral.

E. 11

Donne acte aux parties de ce que le protocole d'accord transactionnel est soumis à la Cour de justice afin qu'il soit contresigné au procès-verbal pour valoir décision entrée en force (art. 241 al. 1 et 2 CPC).

E. 12

Condamne les parties à respecter et exécuter les termes de leur protocole d'accord transactionnel du 27 avril 2017.

E. 13

Les déboute de toutes autres conclusions.

Sur les frais d'appel : Arrête les frais judiciaires d'appel à 1'000 fr., les met à la charge de A_____ et dit qu'ils sont compensés avec l'avance de frais, à due concurrence, acquise à l'Etat de Genève. Ordonne aux Services financiers du Pouvoir judiciaire de restituer la somme de 6'000 fr. à A_____.

- 5/5 -

C/17539/2014 Dit que chaque partie supporte ses propres dépens d'appel. Siégeant : Monsieur Cédric-Laurent MICHEL, président; Mesdames Pauline ERARD et Paola CAMPOMAGNANI, juges; Madame Camille LESTEVEN, greffière.

Le président : Cédric-Laurent MICHEL

La greffière : Camille LESTEVEN

Indication des voies de recours :

Conformément aux art. 72 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110), le présent arrêt peut être porté dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art. 100 al. 1 LTF) par-devant le Tribunal fédéral par la voie du recours en matière civile.

Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.